AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 juillet 2026

Fonds monétaires : l'ANC confirme la présomption de classement en « équivalent de trésorerie »

La directive (UE) 2024/927 du 13 mars 2024, dite « AIFM 2 », impose aux sociétés de gestion de doter les OPCVM et les FIA ouverts d'au moins deux outils de gestion de la liquidité. Par dérogation, les fonds agréés au titre du règlement européen sur les fonds monétaires (règlement (UE) 2017/1131 dit « MMF ») doivent sélectionner au moins un outil de gestion de la liquidité.

Dans ce contexte, interrogée par l'Association française de la gestion financière (AFG) et à l'issue de travaux d'analyse auxquels a contribué l'Autorité des marchés financiers (AMF), l'Autorité des normes comptables (ANC) précise, dans une lettre du 8 juillet 2026, que la présence d' un outil de gestion de la liquidité, tel que le swing pricing, ne remet pas en cause la présomption d'éligibilité au classement en « équivalents de trésorerie » des fonds monétaires à valeur liquidative variable (VNAV), standards ou à court terme.

Cette présomption reste toutefois réfutable, notamment en période de tension sur les marchés et en cas d'activation de l'outil.

Le guide de l'AMF sur les fonds monétaires fera l'objet d'une mise à jour qui intégrera notamment cette position de l'ANC.

En savoir plus

- Position de l’ANC sur le traitement comptable des fonds monétaires
- Lettre de l’ANC du 8 juillet 2026
- AIFM 2 : l'AMF actualise sa doctrine afin de faciliter l'introduction d’outils de gestion de la liquidité dans les OPCVM et les FIA

Mots clés GESTION D'ACTIFS AIFM

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

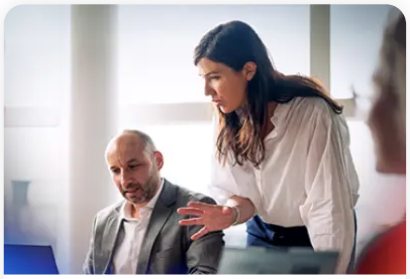

ACTUALITÉ

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

27 juillet 2026

Conseil sur crypto-actifs : l’AMF met à jour sa doctrine concernant les CIF

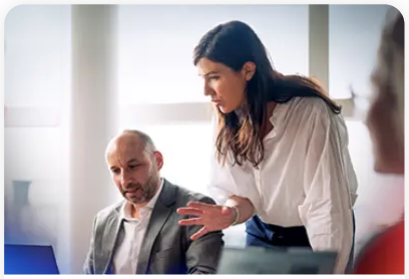

ACTUALITÉ

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

24 juillet 2026

L'AMF attire l’attention des professionnels et des investisseurs sur la qualification de fonds d’investissement alternatifs (FIA) de certains véhicules d’investissement…

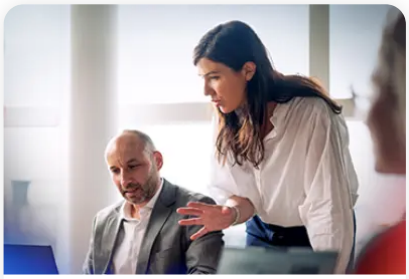

ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

24 juillet 2026

L'AMF publie une version actualisée de son guide à destination des dépositaires d'OPCVM et de FIA

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02